

[Subscribe](#)

[Past Issues](#)

[Translate](#) ▼

Crew Rest Flash Bulletin - December 2019 - LOU28 Bunk Kits
December 9, 2019

[View this email in your browser](#)

Bulletin éclair sur le repos de l'équipage - décembre 2019 - Lettre d'entente 28
Trousse de couchettes
9 décembre 2019

A MESSAGE FROM YOUR COMPONENT CREW REST COMMITTEE

UN MESSAGE DU COMITÉ DU REPOS DE L'ÉQUIPAGE DE LA COMPOSANTE



Subscribe

Past Issues

Translate ▼

[Comité au repos de l'équipage](#)

Chair /

Président

Robert Hatfield

crewrest@acomponent.ca

Michelle Duhaney

Local 4092

michelled@local4092.ca

Jill Hong

Local 4094

crewrest@acomponent.ca

December 2019 - LOU28 Bunk Kits

(This bulletin applies to Mainline Cabin Crew)

This bulletin is to remind crews of bunk kit provisioning/usage when operating B5 Overseas flights under LOU28.

- Bunk kits are provisioned for flights scheduled or reforecasted on day of departure of **8:01hrs to 11:29hrs** gate to gate flying time
- Bunk kits are boarded in Canada (flights to Europe and South America) for the flight leg or legs that are **8:01hrs or greater**. Bunk kits are not provisioned at the layover station
- Bunk kits for flights to Asia are boarded in Canada for the outbound flight, and boarded at the layover station for the return flight
- Please note that the contents of each bunk kit is currently in dispute (policy grievance CHQ-18-10) and the matter will be proceeding to arbitration in the near future

For flights scheduled or reforecasted on day of departure of **7:01hrs to 8:00hrs** gate to gate flying time, crew members may sleep on their break however bunk kits will **not** be provisioned.

The Crew Rest Committee would like to remind crews that when taking their rest in the OFAR, they be mindful to ensure enough clean/unused bunk kits are available for the crew operating the flight leg that is entitled to the use of the kits.

In Solidarity,

Component Crew Rest Committee



Bulletin éclair sur le repos de l'équipage - décembre 2019 - Lettre d'entente 28 Trousse de couchettes

(Ceci ne s'applique qu'à l'exploitation principale d'Air Canada)

Ce bulletin est un rappel portant sur l'approvisionnement / utilisation des trousse de couchettes par les membres du personnel de cabine assurant un vol outre-mer R5 soumis à L28.

- Les trousse de couchettes sont fournies sur les vols prévus ou révisés le jour du départ pour un durée de vol de **8 h 01 à 11 h 29** du départ à l'arrivée.
- Les trousse de couchettes sont embarquées au Canada (pour les vols vers l'Europe et l'Amérique du Sud) pour le ou les segments de vol d'une durée de **8 h 01 ou plus**. Les trousse de couchettes ne sont pas fournies sur le lieu de l'escale en prévision du vol de retour.
- Les trousse de couchettes pour les vols vers l'Asie sont embarquées au Canada pour le vol aller et sur le lieu de l'escale pour le vol retour.
- Prenez note que le contenu de la trousse de couchette est actuellement contesté (Grief collectif CHQ-18-10) et que ce dossier sera entendu en arbitrage dans un proche avenir.

Pour les vols prévus ou révisés le jour du départ pour un durée de vol de **7 h 01 à 8 h 00** du départ à l'arrivée, les

[Subscribe](#)

[Past Issues](#)

[Translate](#) ▼

leur pause, mais un trousse de couchette ne leur sera **pas** fournie.

Le Comité du repos de l'équipage tient à rappeler aux membres du personnel de cabine que lorsqu'ils prennent leur pause dans OFAR, ils doivent s'assurer qu'il y a suffisamment de trousse de couchettes propres/non utilisées pour l'équipage devant assurer le tronçon de vol pendant lequel il est autorisé à utiliser les trousse.

En toute solidarité,

Le comité du repos de l'équipage de la composante



Copyright © 2019 Air Canada Component of CUPE, All rights reserved.

[unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)